



| Détails et explications | C2018 | C2019 | C2020 | C2021 | C2022 | C2023 | B2024 | B2025 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <p>a) Taux d'endettement net</p> <p>$\frac{\text{Dettes nettes} \times 100}{40 \text{ Revenus fiscaux directs}}$</p> <p>Valeurs indicatives MCH2</p> <p>< 100% bon 100% - 150% acceptable > 150% élevé</p> <p>Cet indicateur mesure la part des impôts de l'année nécessaire au remboursement de la dette, soit la dette résiduelle après aliénation du patrimoine financier.</p> <p>Analyse de la situation : Dans le cadre du budget, cet indicateur n'est pas très parlant. La dette nette reste celle calculée au bouclage 2023, tant pour le budget 2024 que pour le budget 2025. Ce sont les revenus fiscaux, en augmentation de CHF 1.2 million entre les comptes 2023 et le budget 2025 qui provoque la baisse du taux d'endettement net. Mais il ne sera possible de vérifier cette tendance que dans une année ou deux.</p> | 119% | 118% | 106% | 118% | 110% | 96% | 96% | 93% |
| <p>b) Degré d'autofinancement</p> <p>$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$</p> <p>L'indicateur d'autofinancement selon l'article 30 LFinEC et du règlement communal sur les finances est déterminant pour le calcul du degré d'autofinancement en lien avec le frein à l'endettement. Au contraire de l'indicateur d'autofinancement selon LFinEC, il ne prend en compte, pour le compte de résultats, que les amortissements du patrimoine administratif, déduit du prélèvement à la réserve des amortissements du patrimoine administratif et le solde du compte de résultats.</p> <p>Valeurs indicatives MCH2</p> <p>> 100% haute conjoncture 70% - 100% situation normale < 70% récession</p> <p>Analyse de la situation : Cet indicateur est fortement influencé tant par le résultat de l'exercice que par le volume des investissements du patrimoine administratif. En 2023, le bénéfice de CHF 1.45 million comparé à des investissements nets de seulement CHF 3.9 millions permet ce degré d'autofinancement exceptionnel de 170%. Au budget 2024, un bénéfice nul et des investissements nets de CHF 7 millions font redescendre cet indicateur à 81%. Le budget 2025 est fortement bénéficiaire (CHF 1 million) pour permettre des investissements conséquents de l'ordre de CHF 8.8 millions, ce qui amène à ce taux minimum autorisé par le règlement communal.</p> | 48% | 120% | 181% | 96% | 137% | 170% | 81% | 70% |
| <p>c) Part des charges d'intérêts</p> <p>$\frac{\text{Charges d'intérêts nets} \times 100}{\text{Revenus courants}}$</p> <p>Valeurs indicatives MCH2</p> <p>< 2% faible 2% à 5% supportable 5% - 8% élevée > 8% problématique</p> <p>Cet indicateur détermine la part des "revenus disponibles" affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Les revenus fiscaux étant l'élément influençant de manière prépondérante cet indicateur, la charge d'intérêts aura tendance à diminuer en période de haute conjoncture et à augmenter en période de récession. Il faut toutefois également prendre en compte la fluctuation des taux d'intérêts dans l'évolution de cet indicateur.</p> <p>Analyse de la situation : La charge d'intérêts nets augmente de CHF 153'000 entre le budget 2025 et les comptes 2023, alors qu'ils sont stables entre les budgets 2024 et 2025. Les revenus courants augmentent, respectivement, de CHF 5.2 millions et CHF 1.2 million, raison pour laquelle cet indicateur reste dans des valeurs plus que favorables pour la commune.</p> | 1.42% | 1.45% | 1.27% | 1.26% | 1.24% | 1.22% | 1.31% | 1.31% |



| Détails et explications | C2018 | C2019 | C2020 | C2021 | C2022 | C2023 | B2024 | B2025 |
|--|--------|--------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|
| <p>d) Degré de couverture des revenus déterminants</p> <p><u>Solde du compte de résultats x 100</u> Revenus déterminants</p> <p>Valeurs indicatives MCH2</p> <p>> 0% le compte d'exploitation est équilibré/excédentaire -2.5% - 0% le déficit du compte d'exploitation est modéré < -2.5% le déficit du compte d'exploitation est exagéré</p> <p>Cet indicateur permet de rapporter le résultat en valeur absolue par rapport à la taille de la commune et à sa capacité financière, ce qui est intéressant lorsque ce résultat est déficitaire.</p> <p>Analyse de la situation : Cet indicateur montre que la commune reste bénéficiaire depuis 2022 et indique l'ampleur de ces bénéfices en comparaison des revenus déterminants qui augmentent régulièrement. Pour rappel, les revenus déterminants représentent les revenus totaux, déduction faite des subventions redistribuées et des imputations internes.</p> | -3.02% | -3.84% | 0.43% | -1.18% | 1.70% | 1.63% | 0.00% | 1.07% |
| <p>e) Dette brute par rapport aux revenus</p> <p><u>Dette brute x 100</u> Revenus courants</p> <p>Valeurs indicatives MCH2</p> <p>< 50% idéale 50% - 100% bonne 100% - 150% moyenne 150% - 200% mauvaise > 200% critique</p> <p>Cet indicateur permet d'évaluer l'endettement ou de déterminer si celui-ci est proportionnel aux revenus obtenus. L'intérêt de cet indicateur réside dans sa mise en relation avec la capacité financière de la commune.</p> <p>Analyse de la situation : Comme pour le taux d'endettement net, cet indicateur doit être analysé sur la base des comptes et non du budget et son évolution positive n'est due que par l'augmentation importante des revenus courants, de plus de CHF 5 millions entre les comptes 2023 et le budget 2025.</p> | 155% | 159% | 147% | 142% | 136% | 138% | 133% | 130% |
| <p>f) Proportion des investissements</p> <p><u>Investissements bruts x 100</u> Dépenses totales consolidées</p> <p>Valeurs indicatives MCH2</p> <p>< 10% activité d'investissements peu importante 10% - 20% activité d'investissements moyenne 20% - 30% activité d'investissements importante > 30% activité d'investissements très importante</p> <p>Cet indicateur relève l'activité dans le domaine des investissements. Un sous-investissement peut conduire à une dégradation du patrimoine et engendrer des effets de rattrapage conséquents dans le futur.</p> <p>Analyse de la situation : Les investissements bruts prévus en 2024 et 2025, compris entre CHF 9.8 millions et CHF 10.3 millions, permettent cette amélioration par rapport aux comptes 2023 qui ne comptabilisent que CHF 5.8 millions. De leur côté, les dépenses courantes passent de CHF 78.6 millions aux comptes 2023 à CHF 81.4 millions et CHF 84.1 millions aux budgets 2024 et 2025. Cet indicateur montre, si cela est encore à prouver, que notre capacité d'investissement est limitée et à la limite de l'acceptable.</p> | 9.76% | 5.18% | 6.81% | 8.02% | 10.42% | 6.88% | 10.79% | 10.89% |



| Détails et explications | C2018 | C2019 | C2020 | C2021 | C2022 | C2023 | B2024 | B2025 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|
| <p>g) Part du service de la dette</p> <p><u>Service de la dette x 100</u> Revenus courants</p> <p>Valeurs indicatives MCH2</p> <p>< 5% faible 5% - 15% supportable > 15% élevée</p> <p>Cet indicateur montre l'incidence des coûts financiers sur le budget communal. Il permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette (y compris les amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge budgétaire plus restreinte pour les autres postes du budget.</p> <p>Analyse de la situation :</p> <p>Le service de la dette est composé des charges et revenus des intérêts auxquels s'ajoutent les amortissements et réévaluations des biens du PA. Ce total évolue peu et est influencé principalement par les fluctuations des amortissements. Ce sont les revenus dont l'évolution a été détaillée dans les indicateurs précédents qui font varier cet indicateur. Le résultat n'est pas très favorable mais reste dans une moyenne supportable.</p> | 11.08% | 11.37% | 10.46% | 10.31% | 10.43% | 9.63% | 9.27% | 9.44% |
| <p>h) Dette nette par habitant en francs</p> <p><u>Dette nette l x 100</u> Population résidente permanente</p> <p>Valeurs indicatives MCH2</p> <p>< CHF 1'000 endettement faible CHF 1'000-CHF 3'000 endettement moyen CHF 3'001-CHF 5'000 endettement élevé > CHF 5'000 endettement très élevé</p> <p>La dette nette prend en compte le patrimoine financier de la commune, lequel est soustrait de ses engagements envers les tiers. Cet indicateur est souvent utilisé par les instituts financiers pour mesurer l'endettement des collectivités.</p> <p>Analyse de la situation :</p> <p>Comme déjà expliqué pour les précédents indicateurs contenant des données bilantaires, celui-ci n'est guère parlant lorsqu'il est question du budget. La population évoluant peu ces dernières années, c'est l'évolution de la dette qui impactera ce montant.</p> | 2'980 | 2'947 | 2'669 | 2'769 | 2'692 | 2'433 | 2'419 | 2'426 |
| <p>i) Taux d'autofinancement</p> <p><u>Autofinancement x 100</u> Revenus courants</p> <p>Valeurs indicatives MCH2</p> <p>> 20% bon 10% - 20% moyen < 10% faible</p> <p>Cet indicateur calcule la proportion du revenu de la collectivité consacré au financement des investissements.</p> <p>Analyse de la situation :</p> <p>L'autofinancement dépend du résultat d'exercice et le bénéfice escompté en 2025 fait remonter quelque peu ce taux, freiné par les revenus courants en augmentation.</p> | 3.86% | 3.60% | 7.91% | 4.57% | 10.29% | 7.38% | 6.14% | 6.54% |
| <p>j) Poids des intérêts passifs</p> <p><u>Charges d'intérêts x 100</u> Revenus fiscaux directs</p> <p>Valeurs indicatives MCH2</p> <p>< 10% seuil d'endettement faible 10% - 20% seuil d'endettement moyen > 20% seuil d'endettement exagéré</p> <p>Cet indicateur calcule la part des recettes fiscales consacrée au paiement des intérêts passifs. Toutefois, il prend en compte la totalité des charges de la nature 34 du compte de résultats, laquelle contient également les charges du patrimoine financier immobilier, ce dernier générant d'autres revenus.</p> <p>Analyse de la situation :</p> <p>Bien que les taux d'intérêts des emprunts soient en augmentation, la maîtrise des charges du service des bâtiments permet de contenir cet indicateur dans une fourchette basse. L'évolution des revenus fiscaux joue le même rôle.</p> | 6.12% | 7.79% | 8.33% | 6.31% | 7.11% | 8.04% | 6.34% | 6.57% |



| Détails et explications | | C2018 | C2019 | C2020 | C2021 | C2022 | C2023 | B2024 | B2025 |
|--|--------------------------------------|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| k) Poids des intérêts nets | | | | | | | | | |
| $\frac{\text{charge d'intérêts nets} \times 100}{\text{Revenus fiscaux directs}}$ | | 6.14% | 4.98% | 4.41% | 5.64% | 5.70% | 5.27% | 5.51% | 5.54% |
| Valeurs indicatives | < 0% 0% - 7% 7% - 11% > 11% | intérêts nuls ou positifs faible hypothèque des intérêts nets hypothèque significative à forte des intérêts nets hypothèque excessive des intérêts nets | | | | | | | |
| <p>Cet indicateur, utilisé par l'IDHEAP pour la comparaison des villes, renseigne sur la part des recettes fiscales directes consacrée au paiement des intérêts de la dette, cette fois-ci déduction faite des intérêts actifs générés par les placements du patrimoine financier (mobilier et immobilier).</p> <p>Un poids élevé témoigne d'une collectivité qui s'est passablement endettée. Il témoigne aussi de mauvaises perspectives d'avenir car cette part des recettes n'est plus disponible pour le financement des prestations publiques. Par contre, un résultat inférieur à 0% indique que les intérêts créanciers sont supérieurs aux intérêts débiteurs. La marge de manœuvre est alors accrue puisque le patrimoine financier apporte des ressources additionnelles.</p> <p>Analyse de la situation : Par rapport au précédent indicateur, l'évolution des revenus du patrimoine immobilier a un impact sur le poids des intérêts nets, maintenant une valeur positive.</p> | | | | | | | | | |